



Plan de Continuité de l'Activité - PCA -

SEPTEMBRE 2009

**Contact et informations : Albane Ménial
01 77 75 20 49 - grippe@sitex-fr.com**



Organisation interne

- Sitex a mis en place dans le cadre de son **PCA (Plan de Continuité d'Activité)**, prenant en compte les risques liés à une grippe pandémique, une cellule de crise constituée de 7 personnes :
Marc RUMEAU (Président)
Emmanuelle BATOUX (D.R.H.)
François HEUBES (Directeur Systèmes d'Information)
Nora RICHAUDEAU (Paie et Déléguée du Personnel)
Philippe COURTETE (Directeur Développement et Délégué du Personnel)
Albane MENIAL (Assistante de Direction et Contact « Cellule Grippe »)
Marion BRIOLAND (Responsable Communication)
- Cette cellule a déterminé les actions à mettre en œuvre afin de prévenir les risques liés à une pandémie grippale. Elle a aussi identifié et initié les mesures de communication, d'hygiène préventive et actions à mener afin de limiter l'impact d'une pandémie sur l'activité de notre entreprise.
- **Les postes clés ont été identifiés** et les moyens envisageables pour préserver leur fonctionnement au mieux ont été étudiés et déterminés. Le télétravail sera notamment mis en œuvre au niveau des postes administratifs. Concernant les postes d'intervenants terrain, des moyens de protection hygiéniques (gels hydro-alcooliques et masques entre autres) sont mis à leur disposition afin de pallier aux effets de contacts fréquents avec l'extérieur.
- Une sensibilisation des personnels a été mise en œuvre afin que chacun soit responsabilisé en la matière.



Les règles d'hygiène

- Le virus de la grippe se transmet :
 - Voie aérienne : toux, éternuement ou postillons
 - Contact rapproché : bises et poignées de main
 - Contact d'objets contaminés
- En cas de pandémie, le respect des mesures d'hygiène élémentaires (limitation des contacts et lavage régulier des mains) est **INDISPENSABLE** pour limiter les risques de contamination.

Symptômes de la grippe

- Maux de tête, frissons et toux suivis rapidement par de la fièvre, une perte d'appétit, des courbatures, de la fatigue, un écoulement nasal, des éternuements, les yeux qui pleurent et une irritation de la gorge. La fièvre et la fatigue apparaissent brutalement.
- Incubation : de 1 à 7 jours (entre le moment de la contamination et l'apparition des premiers symptômes)
- Contagion : 1 jour avant l'apparition des symptômes et jusqu'à 7 jours après.



Que faire si vous pensez être contaminé ?

- Dès l'apparition des premiers symptômes, nos personnels sont fortement incités à se rendre chez **leur médecin traitant**. Il est demandé au personnel de ne pas attendre car la contamination peut être très rapide.

Attention, tout départ de l'entreprise doit être signalé à votre responsable de service et/ou au service RH. Les responsables de service seront habilités à demander à nos personnels qui présenteraient les symptômes ainsi décrits de quitter le lieu de travail et de ne revenir que sous condition d'un certificat médical de non contagion de grippe.

- En cas d'éternuements ou de toux, chacun doit systématiquement mettre quelque chose devant sa bouche. Les mouchoirs en papier doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet.
- Sur chaque site de l'entreprise des masques FFP2 sont fournis à nos personnels par l'intermédiaire des responsables de sites afin de protéger les autres d'une contagion rapide. Les masques sont réservés et remis aux personnels qui auront des symptômes grippaux avant qu'ils ne quittent le travail et n'aillent consulter leur médecin traitant.



Conduite à tenir pour éviter la contamination

- Les services de nettoyage des aires de travail ont été informés par nos responsables de sites que les mesures d'hygiène applicables aux sanitaires et surfaces touchées par de nombreuses personnes (ex : poignées de portes, interrupteurs, ...) devront être renforcées (leur PCA devant inclure ces mesures)
- Les dosettes de 30 ml de gel hydro-alcoolique sont distribuées de manière individuelle à chacun de nos personnels techniques afin qu'ils soient en mesure après chaque intervention de se décontaminer les mains. Nous leur demandons une extrême vigilance en la matière et le respect de cette mesure élémentaire d'hygiène sera régulièrement rappelée.
- Dès son arrivée sur nos sites de travail, le personnel est tenu de se désinfecter les mains en utilisant le gel hydro-alcoolique prévu à cet effet à l'entrée.
- Les contacts rapprochés (bises, poignées de main) devront être réduits à leur minimum, voire totalement supprimés.
- Des masques de protection sont d'ores et déjà disponibles dans tous les camions d'intervention de nos techniciens, leur permettant ainsi de s'équiper dès lors que l'évolution de la pandémie en rendra l'usage nécessaire et obligatoire, ou toute autre circonstance.
- Des pictogrammes de sensibilisation (voir ci-après) sont affichés dans tous nos lieux de travail.



Bien se laver les mains

Seule la combinaison du savonnage, du frottage, du rinçage et du séchage Permet de se débarrasser des germes
Il faut se laver les mains le plus souvent possible



Il faut se couvrir le nez et la bouche si on tousse ou éternue, de préférence avec un mouchoir.

Si on met la main, il faut la laver après. Il faut se moucher avec des mouchoirs jetables et ne cracher que dans un mouchoir.



Règles de conduite en public

Au début de la maladie, la personne est infectée sans le savoir et sans présenter les signes de la grippe. Il est essentiel d'être prudent dans les contacts avec les tiers, surtout en période de pandémie.

Il faut éviter les contacts directs entre personnes, tels les embrassades et poignées de main. Le mieux est de conserver une distance minimale de protection sanitaire de 1 mètre entre les personnes et de suspendre les jeux de groupes rapprochés



Nettoyage des objets et des surfaces et traitement des Déchets

Le nettoyage des objets et surfaces tels que poignées de porte, meubles, cuvettes des toilettes, à l'eau chaude et avec du savon ou des produits ménager habituels constituera un moyen efficace de lutte contre la contamination



Le port du masque

Le port de masques d'hygiène type II ou II concerne surtout les malades, leur entourage immédiat à partir du moment où des flambées de grippe ont lieu en France.

Le port de masques d'hygiène pour la population générale en bonne santé n'est recommandé que dans certaines situations spéciales telles que rassemblements de personnes, transports publics, certains postes de travail qui seront définis nationalement en cas de pandémie avérée (phase 6).



Information prestataires et clients

- Nous avons d'ores et déjà renforcé la communication vis à vis de nos prestataires en sensibilisant les intervenants sur nos sites à nos mesures internes de prévention et d'hygiène. Nous nous sommes par ailleurs assurés qu'ils avaient rempli leur obligation de prévention en demandant communication de leur PCA. Ces plans de continuité d'activité ont été transmis à tous les acteurs de la **Cellule Grippe Sitex** afin qu'ils en effectuent la diffusion aux acteurs internes Sitex concernés ou intéressés.
- Notre plan de continuité d'activité doit être diffusé à nos clients dans le cadre de leur information sur les mesures mises en œuvre par notre entreprise pour limiter les effets sur l'activité (la leur et la nôtre) de la grippe pandémique.



Continuité de l'activité

- Nous avons effectué des simulations afin de déterminer les seuils d'absentéisme au-delà desquels il nous serait nécessaire de revoir une partie de notre organisation du travail, et ce, tant sur les postes administratifs que sur les postes d'intervenants techniques.
- La continuité de notre activité **est assurée** même en cas de niveau d'absentéisme supérieur à **50%** de nos personnels :
 - ✓ Les services administratifs peuvent fonctionner en mode dégradé sur des périodes de 15 jours d'affilée sans que notre entreprise ait à déplorer un arrêt de son activité. Nous avons pour ce faire déterminé dans chaque service les actions prioritaires à traiter en cas de telles difficultés, ainsi que la mise en place du travail à domicile (télétravail) ou en horaire décalé.
 - ✓ Nos systèmes informatiques sont conçus pour pouvoir fonctionner en toute autonomie.
 - ✓ Au niveau de nos prestations de terrain, nous avons défini les ordres de priorité, dans l'exécution de nos prestations (ex : clients en contrat ou marchés servis avant les clients hors cadre, urgences effectuées avant les travaux qui peuvent être reportés...).
 - ✓ Nos services clients et de planification ont été sensibilisés aux types de contraintes que nous risquons de subir en cas de pic pandémique soudain, concentré et répandu touchant plus de **50%** de nos personnels au même moment. Nous avons aussi prévu le possible recours à nos équipes techniques situées sur d'autres secteurs géographiques afin de porter la main aux régions les plus durement touchées par l'absentéisme.